



Abus d'une assurance par un télévendeur

Par **tania1**, le **08/04/2010** à **19:44**

Bonjour,

Ma mère de 64 ans grâce à des techniques commerciales agressives s'est fait avoir par un télévendeur qui vendait des assurances hospitalisation. Elle a clairement dit qu'elle n'était pas intéressée car elle avait une mutuelle mais le télévendeur a continué le harcèlement jusqu'à ce qu'elle raccroche. Il l'a rappelé en lui disant qu'il fallait qu'elle donne ses coordonnées bancaires et qu'il lui enverrait un courrier et si elle ne veut pas adhérer de retourner un courrier en disant qu'elle ne voulait pas.

À la réception du courrier elle a coché la case qui dit ne pas vouloir adhérer. Malgré cela depuis 1 an il lui prélève 19 euros par mois sans qu'elle le sache car elle est âgée et ne vérifie pas ses relevés bancaires.

Je les ai appelés pour leur demander une photocopie du contrat avec sa signature et ils m'ont dit que l'enregistrement de la conversation téléphonique fait acte de signature. Je leur ai demandé d'écouter la bande ils m'ont dit oui mais d'abord qu'ils allaient l'écouter et me rappeler dans 5 minutes. 1 heure il me rappelle et comme par hasard il ne la retrouve pas elle a disparu.

Comment puis-je récupérer les sommes perçues depuis 1 an et résilier le contrat avant la date anniversaire ?